

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le neuf mars deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le vingt-trois mars deux mille vingt et un à dix-huit heure trente.

Le Maire,  
Michel LOUBET

**Ordre du jour :**

- Modification du tracé du chemin de randonnée et suppression de l'emplacement réservé n°2
- Unité de méthanisation de biodéchets agricoles et agro-industriels
- Acte en la forme administrative – Terrain Monsieur Pierre Maxime
- Questions diverses

**Séance du Conseil Municipal  
Du 23 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire le neuf mars deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel LOUBET, Maire.

**Etaient présents :** M. Combes Pascal, Mme Crapoulet Marie, Mme Durand Sylvie, Mme Gimenez Jennifer, M. Loubet Michel, M. Cormary Christophe, M. Dovigo Gérard, Mme Maillé Avizou Marlène, M. Raynaud Christian

**Était absent :** M. Dehaye Stéphane et M. Raimbault Thierry, excusés.

**Secrétaire de séance :** Mme Maillé Avizou Marlène

**D2021-04 Modification du tracé du chemin de randonnée et suppression de l'emplacement réservé n°2**

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que le propriétaire de la parcelle C506, située lieu-dit « Labaillé », a obtenu un certificat d'urbanisme opérationnel en vue de diviser la zone AU1 pour lotir.

Il explique au membre du conseil qu'une jonction entre l'impasse du Pioch et le futur lotissement a été évoqué, et que le propriétaire propose à la commune d'acheter la partie du terrain emprunté par le chemin de randonnée. Il précise également que cette route devrait être en sens unique et que les travaux de réalisation seront compliqués et onéreux compte tenue de la qualité du terrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de déplacer le tracé du chemin de randonnée afin de le faire passer par la Route Henri Toulouse Lautrec.
- Renonce à l'emplacement réservé n°2
- Décide en conséquence que la mise à jour des documents graphiques du Plan soit effectuée en ce sens lors d'une prochaine révision ou modification du PLUi
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatifs à cette affaire.

## **COMMUNE DE MONTFA**

**.../... Séance du Conseil Municipal du 23 mars 2021 .....(suite).....**

### **D2021-05 Unité de méthanisation de biodéchets agricoles et agro-industriels**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que notre commune est concernée par les risques et inconvénients dont l'installation d'une unité de méthanisation de biodéchets agricoles et agro-industriels, située sur le territoire des communes de Labessière-Candeil et Montdragon, peut être la source. Il rappelle également l'avis de consultation publique pour la période du 22 février au 22 mars 2021 et le dossier de consultation accessible sur le site [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr).

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, décide, à 6 votes contre, 0 vote pour et 3 abstentions, de donner un avis défavorable à ce projet d'installations.

### **D2021-06 Acte en la forme administrative – Terrain Monsieur Pierre Maxime**

Monsieur le Maire rappelle

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'achat des terrains de Monsieur Pierre Maxime,  
Décide d'établir cet achat par acte en la forme administrative pour l'achat des parcelles C985, C986 et C987,  
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour établir l'acte en la forme administrative.  
Désigne Madame Crapoulet Marie, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour signer cet acte au nom de la commune.

### **D2021-07 Acte en la forme administrative – Terrain Monsieur Pierre Maxime ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2021-06**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité d'acheter une bande de terrain afin d'améliorer l'accès aux terrains constructibles situé impasse du Pioch. Le bornage a été réalisé, cela représente 61m<sup>2</sup>.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'achat des terrains de Monsieur Pierre Maxime pour un montant de 1 euro,  
Décide d'établir cet achat par acte en la forme administrative pour l'achat des parcelles C985, C986 et C987,  
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour établir l'acte en la forme administrative.  
Désigne Madame Crapoulet Marie, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour signer cet acte au nom de la commune.

## COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 23 mars 2021 .....(suite).....

### Questions diverses :

- Enedis demande à Monsieur le maire de choisir un correspondant tempête et éventuellement un suppléant, il informe le conseil municipal qu'il souhaite que Monsieur Raynaud Christian et Monsieur Dovigo Gérard assure ce rôle.
- Monsieur le Maire informe le conseil que Popote Service, ne souhaite plus proposer ses services aux écoles. Nous devons donc trouver un autre prestataire pour la livraison de repas à l'école à compter de la rentrée scolaire 2021.
- Les élections départementales et régionales se dérouleront le 13 et le 20 juin 2021, le maire informe le conseil qu'une demande pour une modification du lieu de vote a été faite auprès de la préfecture, afin d'utiliser la salle intercommunale de Montvals. En effet, les conditions sanitaires pour ces élections ne devraient pas nous permettre une organisation dans la salle habituelle.